



DEPARTEMENT DE LA  
SAVOIE  
**COMMUNE DE BOURDEAU**

**ARRETE MUNICIPAL N° 2025-11**

Exécutoire le : 1<sup>er</sup> février 2025

Affiché le : 30 janvier 2025

Visé le : 30 janvier 2025

**Arrêté portant délégation de fonction au 4<sup>ème</sup> Adjoint  
sur la commune de Bourdeau**

**Le Maire de la Commune de Bourdeau,**

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2122-18 qui confère le pouvoir au Maire d'une commune de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°2025-01 du 20 janvier 2025 fixant à quatre le nombre des adjoints,

**Vu** le procès-verbal de l'élection et de l'installation de M. Loïc BELINGHERI en qualité de quatrième adjoint au Maire en date du 20 janvier 2025,

**Considérant** que, pour le bon fonctionnement du service, il convient de donner délégation aux adjoints,

**ARRETE**

**Article 1 :**

A compter du 1<sup>er</sup> février 2025, M. Loïc BELINGHERI, quatrième adjoint, est délégué :

- Pour pourvoir aux mesures relatives aux travaux de voirie et sur le patrimoine foncier, à la sécurité, à la défense incendie, et à la forêt communale.

Cette délégation entraîne délégation de signature des documents.

La signature par M. Loïc BELINGHERI des actes concernés par cette délégation, sera précédée de la formule suivante : « *par délégation du MAIRE* ».

**Article 2 :**

Le Maire de Bourdeau et le Trésorier de la commune, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**Ampliation au :**

- Préfecture de la Savoie

Fait à Bourdeau, le 29 janvier 2025



Le Maire,  
Jean-Marc DRIVET



*Le Maire informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun – BP 1135 – 38022 Grenoble Cedex, dans un délai de deux mois à compter de son affichage dans les locaux de l'établissement. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*

Mairie de **BOURDEAU**

42 Place Lamartine 73370 BOURDEAU / Tél. 04 79 25 03 41

<https://mairie-bourdeau.fr> - @mail : [contact@mairie-bourdeau.fr](mailto:contact@mairie-bourdeau.fr) -  : @bourdeau\_savoie -  Illiwap